



Le 10 octobre 2018

ALLEZ, SOUQUEZ FERME LES GALERIENS DU CH !

Compte-rendu du CTE du 9 octobre 2018
5 Représentants CGT, 2 FO et 0 CFDT

Voilà le mot d'ordre du Directeur : souquez ferme, pour encore plus d'activité, mais avec moins de moyens !

Il envisage en effet de réduire, à partir de 2018 et jusqu'en 2019 et au-delà les effectifs non médicaux à hauteur de **27.68 ETP...**

Les agents du CH Lavour ne veulent pas embarquer sur une galère, encore moins sur le radeau de la Méduse...Allez les galériens, souquez et sous les encouragements du Capitaine et de ses fidèles boscos !

1- PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT PLURIANNUEL 2019/2022

Le Directeur a transmis à l'ARS un nouveau PGFP. Le premier ayant été retoqué...

Commentaires CGT :

Le 2^{ème} PGFP satisfait aux diktats de l'ARS à savoir un redressement imposé.

Ce qui explique les engagements du Directeur évoqués dans ce document : une **diminution des effectifs** non médicaux pour un total de **27.68 ETP** sur plusieurs années, **dont -16.86 ETP en 2018 !! Excusez du peu.**

La CGT s'est fermement opposée à cette vision comptable sur fond de restriction des ETP. Surtout que le Directeur en plus de cette diminution nous exhorte à faire plus d'activité. Souquez ferme.

Par ailleurs si le Directeur a passé des engagements ce n'est clairement pas devant les représentants du personnel ! La ficelle est un peu grosse.

Il a insisté sur les embauches farfelues, inutiles et couteuses de l'ancien Directeur. La CGT est bien entendu d'accord. Nous avons dénoncé très vite et seul, les agissements de cet ancien Directeur fantasque.

Pour autant le nouveau Directeur verse lui dans l'excès inverse avec ses suppressions programmées de 27.68 ETP...

En parallèle nous notons que l'ARS est beaucoup plus prompte à nous imposer un redressement plutôt qu'à procéder au redressement du budget du CH Lavour ! L'ARS continue de nous imposer un sous financement inacceptable de la psychiatrie qui pénalise lourdement l'ensemble de notre hôpital.

Vote PGFP: CGT Contre (5) FO (2) également CFDT Absent

2- BILAN SOCIAL 2017

Commentaires CGT :

Sans surprise et comme l'année dernière la DRH s'est empressée de souligner une augmentation des effectifs de 6 ETP !

Sans surprise et comme l'année dernière, la CGT a précisé que cette augmentation était à mettre en lien avec des projets déjà réalisés ou des obligations : Recrutements pour le SSR, médecine, accueil urgences, admissions, etc.

Par ailleurs, les + 6 ETP entre 2016 et 2017 ne pèsent pas bien lourd une fois passés à la broyeuse à ETP du Directeur (voir les suppressions prévues dans le PGFP : - **27.68 ETP...**)



En revanche nous notons dans ce bilan social :

- Délais avant mise en stage beaucoup trop long pour la catégorie C clairement pénalisée
- Augmentation inquiétante de l'absentéisme notamment sur le pôle personnes âgées
- Augmentation des Congés longue maladie, longue durée et des AT
- Explosion préoccupante des heures supplémentaires
- Gestion des ressources humaines par Pôles trop centralisée, pas assez claire et partagée
- Métiers en tension et transmission des savoirs

La CGT a demandé :

- Une analyse fine des causes de l'absentéisme réalisée en lien avec le CHSCT et accompagnée d'un plan d'action. Pour rappel, la problématique du pôle personnes âgées tourne autour d'une insuffisance criante des moyens humains !
- Un plan d'action sur le sujet de la transmission des savoirs (exemple en psychiatrie).

Les constats froids réalisés par la Direction dans des documents formatés sans aucune perspective pour tenter de remédier aux problèmes rencontrés ne sont pas acceptables.

Nous attendons de la direction des actions concrètes pour les agents...et pas une diminution des effectifs !

La CGT a également demandé plus de clarté en ce qui concerne les vacances de postes de tous les pôles. Même chose pour les remplacements temporaires. Les agents doivent être informés des remplacements temporaires qu'il est possible d'effectuer.

Vote bilan social: CGT Contre (5) F0 (2) abstention C FDT Absent

3- QUESTIONS CGT

a) Point psychiatrie 4ème et 5ème secteur

Les problèmes qui percutent la psychiatrie sont trop nombreux sur ces deux secteurs : effectifs, locaux, conditions d'accueil et de vie des patients, avenir des structures, démographie médicale, exode des professionnels, conditions de travail, postes non remplacés, mouvement d'effectifs, suppression de qualifications, répercussion sur la qualité des soins, etc, etc...

La situation est critique et très préoccupante sur le secteur de Castres/ Mazamet (psy adulte et pédopsy).

La Direction ne doit pas se contenter de simples constats qui donnent l'impression d'accompagner l'appauvrissement insupportable de la psychiatrie. La CGT, elle, refuse cette paupérisation et cet accompagnement consternant.

Les équipes des 4ème et 5^{ème} secteurs attendent des réponses, claires et concrètes. Le malaise est grand, le mal est profond.

Attention, cette colère finira par s'exprimer...

Nous avons proposé récemment au Prdt du CS d'interpeller l'ARS d'une même voix après nous être accordés sur ce que nous allons demander. Le fameux trio de Pôle doit être partie prenante de cette démarche.

b) Dates concours dans le cadre de la Résorption de l'emploi précaire

La CGT porte ce dossier depuis le début. Nous avons obtenu des avancées très importantes.

Dates des prochains concours : Kinés le 17 octobre 2018, Psychos le 7 novembre. Celui pour les éducateurs n'est pas encore fixé.

c) Rémunération des contractuels

La CGT réclame depuis très longtemps que des discussions et des négociations soient engagées dans les meilleurs délais. Les contractuels, toutes catégories confondues, sont mal payés, à des niveaux particulièrement bas, inacceptables.

Le Directeur devrait proposer autre chose d'ici la fin du mois.

d) Ordre infirmier

Le Directeur a bien reçu 80 ou 90 lettres rédigées à partir d'un modèle proposé par la CGT. Tous les agents ont refusé, pour des raisons de sécurisation informatique, que certaines données personnelles soient transmises à l'ordre, ce que devait faire le Directeur.

A ce jour, il précise qu'il a tenu compte de ces lettres et n'a rien transmis à l'ordre !

C'est une avancée obtenue par la CGT.

Si demain, et nous sommes nombreux à l'envisager, les infirmiers refusent de s'inscrire à l'ordre il ne pourra pas accepter que nous soyons tous considérés comme étant en exercice illégal de la profession.

Le CH Lavour serait littéralement bloqué par pénurie d'infirmiers !!

C'est notre diplôme qui nous permet d'exercer et pas une inscription à l'ordre infirmier dont la très grande majorité ne veut pas sur le CH Lavour comme partout en France.

Refusons massivement de nous inscrire à l'ordre. Notre force, c'est notre nombre.

Vous pouvez compter sur la CGT pour poursuivre nos actions contre les ordres !

e) Liste des prochaines mises en stage

La CGT réclame cette liste depuis des mois. De nombreux agents en CDI souvent depuis plusieurs années sont dans une attente, plus que légitime, d'une évolution vers la titularisation ! Cette liste sera établie d'ici la fin du mois.

f) Gestion de la dette sociale

Le Directeur nous doit cette dette ! A ce jour il est bien souvent impossible de récupérer les heures et elles ne sont jamais payées ! Les agents sont perdants à tous les niveaux !

Nous avons demandé qu'une partie des heures soient payées.

g) Budget des activités thérapeutiques

Le Directeur affirme que le budget ne sera pas diminué. La CGT, elle, demande son augmentation.

h) Avance des frais d'essence en activités et séjours thérapeutiques ou en formation

Le système des cartes prépayées a été supprimé !! Une autre mauvaise idée de la Directrice des services financiers ? Faut croire...

La CGT était déjà intervenue pour des collègues qui partaient en séjour thérapeutique et à qui on imposait de faire l'avance des pleins d'essence des minibus !

Suite à notre intervention au CTE le Directeur demande qu'on continue comme avant, donc pas d'avance d'essence à faire !!!

i) Remplacement d'une infirmière absente depuis deux ans à la Gravette

Nous demandons avec l'équipe ce remplacement au nom de la qualité des soins et des conditions de travail.

L'équipe a adressé une lettre au Directeur pour réclamer ce remplacement. Lettre sans réponse à ce jour !

Le directeur n'envisage pas ce remplacement. Il met en avant un nombre d'ETP suffisant d'après lui, mais erroné, visiblement mal conseillé ou mal renseigné par quelques-uns...

La CGT affirme que les effectifs de ce service ont fluctué sur plusieurs années : entre 12.60 et 12.40 ETP. En 2018 ils étaient de **12.20 ETP**. Il y a désormais **11.40 ETP**...si les choses en restent là...

Cette équipe et les patients sont clairement méprisés. Tous méritent un peu plus de considération.

Est-il possible d'accepter sans broncher que ces patients et ces soignants ne soient pas considérés eux aussi comme une priorité ?

Autre affirmation de la CGT, tous les services d'HC de Pinel (Pech, Gravette, Serène) ont subi une diminution de leurs effectifs sur plusieurs années : entre -1.50 et -1.70 ETP. A méditer...

j) Paiement de la majoration pour travail intensif de nuit suite au décret du 10/05/17

Ce décret n'était pas appliqué sur le CH Lavour ! La CGT a demandé et obtenu son application. C'est une avancée.

Il est prévu par ce décret que les agents concernés qui alternent jour et nuit bénéficient d'une majoration pour travail intensif de nuit de 1.26 € (taux horaire de la majoration pour travail intensif de nuit)

Sont concernés les urgences, l'UHCD, les sages-femmes et les urgences psy à Castres.

Il y aura un paiement avec effet rétroactif depuis mai 2017 sur le bulletin d'octobre ou de novembre.

Vérifier vos bulletins de salaire et contactez-nous si pb.

k) Indemnité exceptionnelle de mobilité pour les services concernés secteur Castres

Le Directeur n'avait pas envisagé cette possibilité. Suite à la demande de la CGT il va étudier les conditions d'éligibilité des agents concernés. A suivre avec attention.

l) Informations diverses

- Recrutement d'un PH anesthésiste effectué en septembre
- Projet d'ouverture d'un Court Séjour Gériatrique

CONCLUSION

Le Directeur annonce une future diminution du déficit : autour d'un million d'euros...**Mais à quel prix ?** Celui de nos effectifs, de nos conditions de travail et pire celui de la qualité des soins.

L'ardoise est copieuse, la note est salée, celle de la diminution des ETP.

Qui sera impacté ? Les soins, la logistique, les administratifs, les techniques ?

Cette réduction importante des effectifs, lourde et injuste, orchestrée par le Directeur, va nous pénaliser.

Que peuvent en penser les services qui galèrent quotidiennement ? Quelles réactions ?

Nous sommes opposés à la gestion de l'hôpital comme une entreprise dont il faudrait bien sûr réduire la masse salariale pour retrouver de l'air !

L'hôpital n'est pas une entreprise, la santé n'est pas une marchandise.

Ce n'est pas qu'un slogan, monsieur le Directeur.

C'est une conception, un choix et un modèle de société. Ce sont nos valeurs.

Allez souquez. Vous pouvez y arriver !

Votez CGT, pour demain et les autres jours



Fonction Publique Hospitalière